

# Compagnies indépendantes ou Compagnies franches Corses

1796

Le vice-roi Gilbert Elliot écrit au duc de Portland le 28 août 1796: « J'ai été obligé de lever dans ce but (la surveillance des côtes) de 1.000 à 1.500 Corses sous la forme de « compagnies indépendantes » pour servir une année, à moins que la guerre ne soit d'une plus courte durée ».

« L'organisation de ces compagnies, ajoute-t-il, est des plus simples. Elles vont constituer une sorte de milice territoriale; échelonnées sur toute la côte, elles serviront dans tous les districts et elles seront stationnées principalement là où elles seront levées. Cette combinaison paraît avoir pour avantage de permettre à ces troupes de profiter de leur grande connaissance des lieux et, peut-être même, nous osons l'espérer, d'empêcher, jusqu'à un certain point, toute désertion; de plus, elle les mettra continuellement à même de remplir leur devoir. Quelques-unes de ces compagnies tiendront garnison dans les places les plus importantes de l'intérieur du pays ».

Ces unités se composaient généralement de: capitaine commandant, lieutenant, enseigne, 2 sergnts, 3 caporaux et 57 soldats.

Une commission donnée par le vice-roi à Bastia, le 15 août 1796, au capitaine Pinelli, spécifie: « qu'ayant jugé nécessaire pour le bien du service de Sa Majesté de lever immédiatement diverses compagnies indépendantes de sujets natifs de Corse pour agir de concert avec les troupes régulières de Sa Majesté en Corse... ledit capitaine est autorisé, par la présente, à recruter autant d'hommes, par battement du tambour ou autrement, en quelque lieu que ce soit du royaume de Corse qu'il jugera nécessaire pour compléter sa compagnie qui doit être établie selon des conditions fixées par le règlement spécial ».

Une autre de ces compagnies est donnée le 13 août de la même année au capitaine di Ciamanacce, et son enseigne est le sieur Bartoli fils.

Ces compagnies indépendances disparaissent toutes au moment de l'évacuation de la Corse par les forces anglaises en octobre 1796.

UNIFORME inconnu.

